

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU MORBIHAN  
MAIRIE DE GOURIN

**ARRETE N° 2025-01-15-2 LIMITANT L'UTILISATION  
DU TERRAIN DE FOOTBALL « Emile LE GALL » POUR CAUSE  
DE MAUVAISES CONDITIONS ATMOSPHERIQUES**

Le Maire de GOURIN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1 et suivants ;

Considérant la nécessité de préserver le bon état des terrains de football municipaux ;

**ARRETE**

**Article 1** : En raison des mauvaises conditions atmosphériques, l'utilisation du terrain de football « Emile LE GALL » sera limitée à un seul match **le Dimanche 19 Janvier 2025**.

**Article 2** : Monsieur le Maire de Gourin, Monsieur le Policier Municipal, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Gourin, le 15 Janvier 2025  
P/ Le Maire et par délégation,  
L'Adjoint délégué,

Rémi NEDELEC

